

CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Décision du Directeur

N° 96 / 2024 du 19 avril 2024

**Relative à la modification de divers tarifs REPAS pour l'exercice 2024
CESU et DAL**

Le Directeur du Centre Hospitalier de PAU,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique,

DECIDE:

D'adopter les tarifs ci-après :

TARIF REPAS - T.V.A. 10.00 %

Tarifs applicables à compter du 1^{er} Mai 2024

- **Personnel Hospitalier, élèves et stagiaires des instituts de formation, CAE,**

TARIFS SELF TTC 2024 CH PAU

Date d'entrée en vigueur

01/05/2024

ENTREES	0,79 €
ENTREES MOYENNES ASSIETTES	2,37 €
ENTREES GRANDES ASSIETTES	3,16 €
SNACKS	2,37 €
PLATS VEGETARIEN	3,63 €
VIANDES OU POISSONS	2,27 €
LEGUMES OU FECULENTS	1,36 €
PLATS COMPLETS (Y COMPRIS DISTRIBUTEUR)	3,63 €
DESSERTS / FRUITS / FROMAGES / COMPOTES	0,68 €
BAR A FRUITS	0,68 €
GLACES ET PÂTISSERIE	0,95 €
SACHET GRUYERE RAPE	0,28 €
1ER PAIN	0,20 €
PAIN SUPPLEMENTAIRE	0,20 €

• **Tarif du repas pour les personnes extérieures à l'établissement :**

(Accompagnants, entreprises sur site, formateurs.)

Mai 2024 = 10.91 € HT soit 12 € TTC (TVA 10 %)

• **Repas formateur** (si non assuré par le demandeur de la formation)

Forfait par repas Année 2024 = 17.50 € (base DRH)

Repas pris au self du Centre Hospitalier de Pau

Année 2024	1 repas	T.T.C.	12.00 €
		T.V.A. 10%	1,09 €
		H.T.	10,91 €

Fait à Pau, le 19 avril 2024
La Directrice par intérim

Marie MESNARD

DESTINATAIRES :

- Trésorerie
- Direction des Achats et de la Logistique
- Direction du Personnel, de la formation et des Relations Sociales
- CESU 64B
- Registre des Décisions (au Secrétariat de la Direction)
- Droit du Patient